

Conditions camping le Riou Merle

- 1- La location est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer, ni céder ses droits au présent contrat sans consentement de la direction. Il vous sera envoyé une confirmation de réservation dès réception de votre demande et des arrhes correspondant.
- 2- Les locations prennent effet du samedi 16h au samedi 10h.
- 3- Toute arrivée retardée ou tout départ avancé ne pourra être à la charge du camping.
- 4- Le locataire s'engage à prendre possession des lieux mis à sa disposition par le présent contrat. En cas de défaillance de sa part, le montant des arrhes versé sera acquis (sauf cause imprévue grave pour laquelle la direction se réserve le droit de trancher si elle est prévenue au moins un mois à l'avance).
- 5- Durant son séjour, le locataire est tenu de respecter le règlement du terrain << le Riou-Merle >>.
- 6- Pour les locations, un chèque de 200 Euro est demandé en caution lors de la remise des clés. Il sera rendu au départ après vérification de l'état des lieux et de l'inventaire.
- 7- Pour les emplacements de camping, la réservation n'est possible qu'à partir de 7 nuits.
- 8- En cas d'arrivée retardée ou de départ avancé, tout séjour réservé sera dû intégralement.

Médiateur : En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Médicys, (Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice) 73, boulevard de Clichy - 75009 Paris - Téléphone : 01.49.70.15.93 - Email : contact@medicys.fr - Site Internet : www.medicys.fr